

MAIRIE**3, Rue Principale
57320 HEINING-LES-BOUZONVILLE****PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE N° 05/2026
Mardi 26 Mai 2026 – 18 heures 15**

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal ; Monsieur Roland KEDINGER a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. En outre, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le compte rendu de sa dernière Assemblée délibérante, en date du 27 Avril 2026.

Délibération N° 001/05/2026**DEMANDE DE SUBVENTION VIDEOPROTECTION APPEL A PROJETS DEPARTEMENTAL 2026 PROGRAMME S « SECURISATION »**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que dans le cadre d'une volonté de sécuriser la commune de HEINING-LES-BOUZONVILLE, il convient d'installer des caméras de vidéoprotection. Celles-ci seront installées au niveau de l'air de jeux et des ateliers municipaux, à l'intersection de la Rue Principale et de la Rue de Stade. Mais également, dans les Annexes de SCHRECKLING et LEIDING. Pour mener à bien ce projet, Monsieur le Maire poursuit son propos en disant qu'il serait judicieux de demander une subvention à l'Etat, au titre de l'Appel à Projets Départemental 2026 Programme S « Sécurisation ».

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

CHARGE Monsieur le Maire de faire la demande de subvention auprès de l'Etat, au titre de l'Appel à Projets Départemental 2026 Programme S « Sécurisation »

DONNE délégation de signature à Monsieur le Maire pour toutes les pièces nécessaires à la bonne avancée de ce dossier

DIVERS**Délibération N° 002/05/2026****ADOPTION DES REGLES DE PUBLICATION DES ACTES POUR LES COMMUNES DE MOINS DE 3 500 HABITANTS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance N°2021-1310 du 7 Octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret N°2021-1311 du 7 Octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Monsieur le Maire indique que l'ordonnance et le décret du 7 Octobre 2021 susvisés ont modifié les règles de publication des actes des collectivités territoriales Il précise que pour les communes de moins de 3 500 habitants, les modalités de cette publicité devront être choisies et fixées par délibération de l'Assemblée délibérante : affichage, publication sur papier ou sous forme électronique.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal :

ADOpte la publicité des actes de la commune par publication sous forme électronique, sur le site internet de la commune.

CHARGE Monsieur le Maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 003/05/2026**REVERSEMENT DE L'ACCISE SUR L'ELECTRICITE POUR LA PERIODE 2027-2032**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal de Suivi de la Concession de Distribution Publique d'Électricité (SISCODIPE) perçoit la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE), désormais appelée accise sur l'électricité, en lieu et place des communes dont la population est inférieure à 2000 habitants conformément à l'article L5212-24 du code général des collectivités locales (CGCT), modifié par l'article 54 de la loi de finances 2021 du 29 décembre 2020.

Par délibération en date du 6 mai 2026, le comité syndical du SISCODIPE a décidé de reverser aux communes situées dans son périmètre et dont la population est inférieure à 2000 habitants, 98 % du produit de l'accise collecté sur le territoire communal et ce, pour la période couvrant la mandature.

Conformément aux dispositions de l'article L.5212-24 susvisé permettant le reversement par un syndicat intercommunal à une commune membre d'une fraction de la taxe perçue sur son territoire, ce reversement doit préalablement faire l'objet de délibérations concordantes du syndicat et de la commune.

Vu la délibération du SISCODIPE du 6 mai 2026, fixant le principe de reversement de l'accise sur la période de la mandature et la fraction 98 % de la taxe reversée aux communes du produit réellement collecté sur son territoire,

Monsieur le Maire propose de délibérer dans des termes concordants afin d'obtenir du SISCODIPE un reversement de l'accise à hauteur de 98 % du montant de la taxe perçue sur le territoire de la commune,

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

Arrondissement de Boulay

MAIRIE
3, Rue Principale
57320 HEINING-LES-BOUZONVILLE

2026/339

PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE N° 05/2026
Mardi 26 Mai 2026 – 18 heures 15

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE le reversement, de 98 % de l'accise sur l'électricité perçue par le SISCODIPE sur le territoire de la commune, pour la période courant la mandature et selon les modalités de versement arrêtées par le comité du SISCODIPE ;

PRECISE que, conformément à l'article L5212-24 du CGCT, cette délibération sera transmise au comptable public au plus tard le 15 juillet 2026.

Fin de séance 19 heures 00 minutes.

Arrondissement de Boulay

MAIRIE

**3, Rue Principale
57320 HEINING-LES-BOUZONVILLE**

**PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE N° 05/2026
Mardi 26 Mai 2026 – 18 heures 15

RECAPITULATIF DE LA SEANCE

<u>N° Délibération</u>	<u>Objet Délibération</u>	<u>N° Page</u>
001/05/2026	<u>DEMANDE DE SUBVENTION VIDEOPROTECTION</u>	2026/338
002/05/2026	<u>ADOPTION DES REGLES DE PUBLICATION DES ACTES POUR LES COMMUNES DE MOINS DE 3 500 HABITANTS</u>	2026/338
003/05/2026	<u>REVERSEMENT DE L'ACCISE SUR L'ELECTRICITE POUR LA PERIODE 2027-2032</u>	2026/338-339

**SEANCE N° 05/2026
Mardi 26 Mai 2026 – 18 heures 15****EMARGEMENTS**

NOM & Prénom	Présent (e)	Absent(e)	Procuration à :	Signature
BAUER Tessa		X	Roland KEDINGER	Excusée
COSTANZA Anja	X		/	
COUTEAU Jean Luc	X		/	
HAFERBURG Robert		X	/	Excusé
KEDINGER Roland	X		/	
LEMARCHAND Astrid	X		/	
OMETTO Véronique	X		/	
PONCELET Michaël	X		/	
SCHELLENBACH Michel	X		/	
STEUER Frédéric	X		/	
VERIOT SCHNEIDER Nicole	X		/	